

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE COLLECTE
DES ORDURES MENAGERES
DE L'EST VENDEEN

Arrondissement
De LA ROCHE SUR YON

SEANCE DU 30 JANVIER 2024

N° OM30012401
CM/BB

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de janvier, à 18H30, à la Salle du Petit Lundi, à Saint-Prouant, a eu lieu l'Assemblée Générale du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Est Vendéen, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Président.

Date de convocation : 24/01/2023

Nombre de Conseillers Syndicaux : 36
Nombre de votants : 20

Nombre de présents : 20
Nombre de oui : 20

PRESENTS : Michel VINCEDEAU, Franck JAUD, Alain SCHMUTZ, Alain CAREIL, Jean-Michel CHATONIER, Pascal COUSIN, Christian GUENION, Jean-Yves BRICARD, Jean-Pierre MALLARD, Sylvie MARIOT, Valérie TONARELLI, Jean-Louis CORNIERE, Jeannick DEBORDE, Daniel DRAPEAU, Christian DROUAULT, Anthony GRIMAUD, Isabelle MOINET, Philippe RIPAUD, Yannick SOULARD, Emmanuel TESSIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Anne BIZON, Adeline AUBERGER, Jean-Claude MARCHAND (pouvoir à Christian PELLETIER), Christian PELLETIER, Anne ROY, Dominique MARTIN, Frédéric PORTRAIT, Claude CLERJAUD, Edwige GODET, Damien CRABEIL, Daniel MOTTARD, Yvan CHENU, Hélène MADORRA, Jérôme CARVALHO, Lionel GAZEAU, Emmanuelle MOREAU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a nommé Monsieur Yannick SOULARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur Yannick SOULARD, 1^{er} vice-Président chargé des affaires administratives et financières, expose aux membres du Comité Syndical que le compte de gestion est établi par Monsieur Vincent LARRIEU, Trésorier Syndical, à la clôture de l'exercice.

Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Président, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux membres du Comité Syndical en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le **Comité Syndical** à la majorité des suffrages exprimés (20 Oui, 0 Non, 0 Abstention)

Vote le compte de gestion 2023 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Fait et délibéré à Saint-Prouant, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Jean-Pierre Mallard
Date de signature : 01/02/2024
Qualité : Président du SCOM Est Vendéen

Jean-Pierre MALLARD

Signé électroniquement par :
Yannick Soulard
Date de signature : 01/02/2024
Qualité : Vice-président du SCOM
Est Vendéen

Yannick SOULARD

Yannick SOULARD